



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

☎ 03.20.30.52.05

Commune de COMINES (France)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La S.A. IDEAL FIBRES & FABRICS - siège social et adresse de l'établissement : rue de l'Energie 59560 COMINES a déposé un dossier en vue d'exploiter une unité de fabrication de fibres synthétiques (régularisation administrative), comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2330-1 - Teinture, impression, apprêt enduction, blanchiment et délavage de matières textiles

2566-1-a - Nettoyage, décapage des métaux par traitement thermique

2661-1-a - Transformation de Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques),

2915 1. a) – Procédés de chauffage utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques

ainsi que diverses activités soumises à enregistrement au titre des rubriques n°2662-2, 2663-2b, à déclaration contrôlée au titre des rubriques 1510-3, 2564A-2, 2910-A2 et 4802-2 et à déclaration au titre des rubriques 1530-3, 2321 et 2925.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de COMINES (France) du 25 avril 2016 au 27 mai 2016 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Monsieur Claude DUJARDIN, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de COMINES (France), les, 25/04/2016 de 8h30 à 12h00, 04/05, 20/05 et 27/05/2016 de 14h00 à 17h00 et 14/05/2016 de 10h30 à 12h00.

Les observations écrites ou orales auxquelles la demande susvisée donnerait lieu devront, avant l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, être consignées au registre ouvert à cet effet, lequel restera à la disposition du public pendant le même temps en mairie de COMINES. Des observations peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à la Préfecture du Nord aux heures d'ouverture du public, ou sur le site internet (www.nord.gouv.fr- Rubrique ICPE – autres ICPE – agricoles, industrielles, etc - autorisations) ou auprès des mairies consultées lors de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.